

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2022

L'an 2022 et le 10 mars à 21 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** :

Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Madame Christine MIGUEL

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Carole SANTERRE

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 8
- Pouvoirs : /

**Date de la convocation** : 04/03/2022

**Date d'affichage** : 04/03/2022

**Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 16/03/2022

et publication ou notification : 16/03/2022

### SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2022
- Autorisation du lancement du marché à procédure adaptée pour la consultation de l'architecte pour le restaurant Espérance
- Etude de devis géothermie – restaurant Espérance
- Acceptation de travaux complémentaires – surpression château d'eau de Guignonville
- Subventions aux associations
- Avis sur le projet STCM
- Préparation des bureaux de vote

Affaires diverses

## **Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 24 janvier 2022**

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.

Le compte rendu du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 8 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2022-04 - Autorisation du lancement de marché à procédure adaptée (MAPA) pour la consultation de l'architecte et des entreprises pour le restaurant Espérance**

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance, il convient de préparer le dossier de consultation des architectes et des entreprises, suivant le devis estimatif réalisé en 2019 et mis à jour par Monsieur AUGER, chargé de mission ingénierie technique aux territoires et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de lancer le dossier d'appel de consultation des entreprises et  
**AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation.

A l'unanimité (pour : 8 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2022-05 - Etude de devis géothermie – restaurant Espérance**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour l'étude de géothermie de l'ancien restaurant l'Espérance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise BSE d'un montant de **8 376 € HT**, soit **10 044 € TTC** pour l'étude de géothermie de l'ancien restaurant l'Espérance.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 8 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2022-06 - Acceptation de travaux complémentaires – surpression château d'eau de Guignonville**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise ROGUET pour des travaux de surpression supplémentaires.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de **7 076 € HT**, soit **8 491,20 € TTC**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**VALIDE** le devis de l'entreprise **ROGUET** d'un montant de **7 076 € HT** soit **8 491,20 € TTC** pour des travaux de surpression supplémentaires et,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 8 / contre : 0 / abstention : 0)

### **Subventions aux associations**

Ce point sera étudié lors du prochain conseil municipal, au moment des votes des budgets.

### **Avis sur le projet STCM**

Monsieur le Maire explique que la société STCM a déposé une demande d'autorisation environnementale pour un projet de site de recyclage de batteries lithium sur la commune de Bazoches les Gallerandes. La commune de Greneville est invitée à donner un avis sur ce projet.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à ce projet avec la condition de suivre les recommandations de la commune de Bazoches les Gallerandes.

### **Préparation des bureaux de vote**

Monsieur le Maire demande à chacun des élus d'indiquer ses disponibilités pour tenir les bureaux de vote dans le cadre des élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain. Un courriel sera adressé aux élus absents afin qu'ils complètent les créneaux disponibles.

### **Questions diverses**

#### **Etude assainissement non collectif – ancien restaurant Espérance**

Le Maire indique que le bureau d'étude BET Legrand interviendra le 4 avril prochain afin d'effectuer une étude d'assainissement non collectif pour l'ancien restaurant l'Espérance.

#### **Tennis**

Le Maire propose aux élus de changer le filet de tennis. Le conseil municipal donne son accord.

#### **Comblement des anciens forages d'adduction d'eau potable**

Monsieur le Maire a annoncé le coût du comblement des anciens forages d'adduction d'eau potable. Pour la commune de Greneville en Beauce, le coût s'élève à 20 297 € TTC.

#### **14 juillet**

Monsieur Alain LOISEAU demande s'il est prévu de programmer un feu d'artifice pour le 14 juillet. L'ensemble du conseil municipal y est favorable.

Monsieur BRISSON indique qu'il est nécessaire de vérifier si l'habilitation pour tirer des feux d'artifice est toujours valide.

**La séance est levée à 00h00**

**Le Maire,**

**Ont signé les membres présents,**

**Jean-Louis BRISSON**

